

## **DEC151177DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fourchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5115, intitulée Les Afriques dans le monde (LAM)**

### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'unité UMR 5115, intitulée Les Afriques dans le monde (LAM), dont la directrice est Céline Thiriot ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Fourchard, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Fourchard, délégation est donnée à Mme Sonia Le Camus, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Fourchard et de Mme Sonia Le Camus, délégation est donnée à Mme Karine Bassoulet, Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 4 mai 2015

La directrice d'unité

Céline Thiriot